# PROJET

## L'application *humo* : Une initiative inestimable susceptible d'être exploitée par un réseau social ou par une multinationale de transport express du courrier

**Contenu :**



### 1 - Présentation

### 1 - 1 Objectif

A l'instar de **WhatsApp**, l'application *humo* (**hu**issier de justice **mo**bile) sera multiplateforme et fournira un système de messagerie instantanée chiffré de bout en bout aussi bien via les réseaux de téléphonie mobile que par Internet. Sa particularité résidera en ce qu'elle donnera, aux personnes qui auront des lettres à expédier, la possibilité de recourir de façon inédite aux auxiliaires de justice que sont les huissiers de justice, afin de conférer à leurs lettres, toujours de façon inédite, une **valeur juridique**.

Toute personne qui aura une lettre à expédier devra logiquement tout d'abord s'interroger sur l'opportunité d'opter pour l'application *humo*. Quoi qu'il en soit, il est important de souligner que l'impact de cette application sera bien réel, puisque du point de vue juridique, un exploit d'huissier de justice vaut mieux, entre autres, qu'une lettre recommandée. Pour illustrer cela, il suffirait de dire simplement que le récépissé d'une lettre recommandée ne peut nullement justifier le contenu de celle-ci, alors que, dans le même ordre d'idées, les exploits d'huissier sont susceptibles d'être imbattables.

### 2- 1 Fonctionnement

Pour être un abonné de l'application *humo***,** il suffira simplement de créer un compte, grâce à cet outil qui fera intervenir d'une part, le public ou plutôt les requérants ; et d'autre part, les huissiers de justice. Chaque compte qui sera créé pourra être appelé : compte *humo*. A l'instar de **WhatsApp**, les numéros de téléphone seront très indiqués pour la création desdits comptes.

Il pourrait être nécessaire que toute personne qui désirerait créer un compte, montre patte blanche, en faisant parvenir à l'administration de l'application, copie soit de sa pièce d'identité, soit de son permis de conduire, ou de son passeport. En tout cas, il est à noter que l'adresse du souscripteur sera nécessaire. Outre cela, il est important de souligner que le souscripteur devra disposer d'une carte de paiement.

L'application *humo* sera dotée d'un système de géolocalisation qui permettra à n'importe quel abonné de contacter l'huissier de justice territorialement compétent pour donner une suite favorable à sa requête.

Pour contacter un huissier de justice, l'expéditeur d'une lettre ou plutôt le requérant, devra d'abord accéder au compte qu'il aura créé. Après cela, une fois qu'il tapera sur une petite barre de recherche le nom et éventuellement l'adresse du destinataire, lequel pourra être une personne physique ou morale (à l'étranger ou non), une carte, grâce à la géolocalisation, s'affichera pour lui indiquer la position du destinataire, ainsi que celle de l'étude de l'huissier de justice auquel il devrait avoir recours. Les coordonnées que le requérant verra s'afficher lui donneront la possibilité de contacter cet huissier de justice qui naturellement sera un abonné de l'application. En clair, le requérant téléphonera éventuellement à l'huissier, avant de lui écrire, à la faveur d'une fonctionnalité de l'application, afin de lui faire parvenir le contenu de sa lettre. Après paiement, bien entendu par le requérant, l'huissier se chargera de porter la lettre au destinataire et d'envoyer un exploit à l'expéditeur. Il est peut-être superflu de faire remarquer qu'il serait opportun que l'exploit dont il est question soit envoyé en fichier PDF, et qu'il soit estampillé **« *humo* »**. Par ailleurs, il est important de préciser que la lettre du requérant devra être disponible en deux fichiers : Un fichier PDF qui contiendra la lettre signée et éventuellement d'autres documents, et un fichier Word qui sera utilisé pour l'établissement des exploits. La tâche de l'huissier de justice qui aura été contacté se résumera en un processus de quatre étapes :

1) Impression de la lettre signée et d'autres documents éventuels ;
2) Signature par l'huissier de certains documents ;
3) Transmission de la lettre au destinataire ;
4) Envoi d'un exploit au requérant

Le processus esquissé sera de nature à permettre qu'une lettre « expédiée » soit transmise au destinataire (à l'étranger ou non), après par exemple une demi-heure seulement. En un mot, tout dépendra surtout du volume des documents de la lettre ou plutôt du temps qui sera nécessaire pour la préparation desdits documents. Dans tous les cas, en tenant compte du processus envisagé, il apparaît que l'application *humo* battra en brèche la réputation dont jouissent de nos jours les multinationales de transport « express » du courrier, avec cependant l'inconvénient de ne pouvoir garantir l'expédition ni des objets ou colis à proprement parler, ni des documents tels que les chèques, sauf en cas de nécessité de produire des fac-similés.

## **2 - Quelques remarques**

En invoquant la **valeur juridique** qui sera conférée aux lettres, ainsi que l'utilité du processus esquissé plus haut, sans faire abstraction du marché sans cesse croissant, l'essor des entreprises de transport du courrier en étant une preuve, on serait en droit d'affirmer que la rentabilité du présent projet ne peut être remise en cause ; et que l'application *humo* sera à coup sûr très célèbre. Pour étayer cela, on pourrait dire que des personnes diverses s'intéresseront à cet outil :

- Les personnes morales qui le considéreront (grâce aux exploits d'huissier) comme une source de préservation de l'authenticité de leurs correspondances, à l'effet de les mettre à l'abri de certains litiges ;
- Les personnes physiques ou morales qui seront dans la nécessité d'écrire à des correspondants (personnes physiques ou morales), à l'étranger ou non, dans des délais extrêmement courts, par exemple un jour seulement ;
- Les personnes physiques ou morales qui réaliseront dès à présent que les exploits d'huissier seront des preuves irréfutables des notifications qu'elles feront au travers des lettres à l'intention des correspondants à l'étranger ou non ;
- Les personnes physiques ou morales qui réaliseront qu'elles pourront envoyer des documents (lettres) avec **une valeur juridique** à des correspondants à l'étranger ou non, sans pour autant avoir à se rendre

à l'étude d'un huissier de justice et moins que jamais à la Poste ou n'importe quel établissement similaire ;
- Les personnes physiques ou morales qui comprennent déjà ou qui comprendront que les expéditions des lettres par les méthodes en vigueur (les moyens de transport) présenteront toujours d'énormes risques, parlant par exemple des crashs d'avion qui ne causent pas seulement des pertes en vies humaines ;
- Les personnes physiques ou morales qui comprendront d'ores et déjà qu'en cas de perte des exploits qu'elles recevront, elles pourront avoir recours aux archives de leurs huissiers de justice, etc.

L'application *humo* permettra indubitablement aux huissiers de justice d'engranger des devises ; et contribuera par ailleurs au rayonnement de leur profession. Sur ce, il va sans dire que chaque huissier de justice s'évertuera à créer un compte *humo*. Il est à noter que l'intervention des huissiers de justice, certes dans le cadre de L'application *humo*, ne s'inscrira pas en marge des lois des différents pays où ils exercent actuellement. Autrement dit, il n'est pas superflu de retenir, entre autres, que les Etats bénéficieront également, tant soit peu, de l'argent que débourseront les requérants ou expéditeurs.

L'application *humo* répondra à certaines sourdes aspirations du public. En un mot, elle servira à combler un vide et sera par conséquent une aubaine pour le public, et une « manne » au profit des huissiers de justice et même des Etats. Sur ce, il sera nécessaire de conclure, avant l'exécution du projet, des accords avec les pays où les huissiers de justice exercent de nos jours.

Au demeurant, il apparaît que cette initiative peut être exploitée en principe soit par une multinationale de transport du courrier, laquelle deviendra incontestablement très concurrentielle, soit par un réseau social (par exemple **WhatsApp**) dont la messagerie est pour le moins très sécurisée ; et qui, de ce fait, pourra facilement en créer une autre, strictement pour l'exploitation du présent projet, en faisant ainsi accroître ses services et par ricochet sa réputation ainsi que son chiffre d'affaires.

Une parodie du projet consisterait à faire en sorte qu'une entreprise quelconque s'assure les services des huissiers de justice qui auront à intervenir au départ et/ou à l'arrivée de chaque courrier et, si possible, de chaque lettre. Nul doute que l'implémentation de cette éventualité ne soit pour le moins très complexe.

## 3 - Bon à savoir

Le projet ici exposé émane d'un autre (le projet initial) intitulé **« L'application mobile *humo* : Une contribution au développement de la profession d'huissier de justice »**. L'exploitation de cette initiative nécessitant une collaboration avec l'**UIHJ** (Union Internationale des Huissiers de Justice), il s'est avéré opportun, après quelques démarches infructueuses auprès du président de cette association, de lancer en ligne une pétition à la faveur du site **www.change.org**. Pour prendre connaissance de ladite pétition, il suffit de se référer au lien **https://www.change.org/JusticeSimplePartoutetPourTous**.

Le présent projet étant quant à lui de nature à être exploité, **sans aucune collaboration**, il va sans dire que la pétition évoquée plus haut vise désormais un simple parrainage de l'**UIHJ**. Ledit parrainage n'étant point indispensable, on peut cependant croire qu'il sera un tant soit peu utile. En clair, les signataires de la pétition dont il est question contribueront à faire en sorte que le président de l'**UIHJ** consente que le site Internet de cette association parle du projet actuel, en vue de faciliter son exploitation, au nom du public, sans faire abstraction des Etats et des huissiers de justice du monde entier.

Il serait peut-être judicieux de changer le titre de la pétition évoquée dans la page précédente, en la nommant par exemple **« Militer pour le moyen logiquement le plus satisfaisant d'expédier les lettres »**, au lieu du titre actuel qui est **« Militer pour l'avènement de la justice de proximité partout dans le monde »**. De toute façon, l'entreprise qui exploitera le présent projet sera auréolée, entre autres, de la réputation de donner au public, la possibilité de tirer profit du moyen somme toute le plus satisfaisant « d'expédier » les lettres. Par ailleurs, on peut dire que la 4ème édition des webinaires pratiques de l'**UIHJ** qui s'est tenue le 15 décembre 2022 sur **l'exécution à l'étranger** (allusion faite aux constats et recouvrements amiables), participe de la recherche des jalons qu'il faut planter en vue de pouvoir exploiter plus tard à tous égards, la présente initiative.



**Note :** Afin de permettre à un expéditeur ou requérant quelconque de correspondre avec un huissier de justice ne parlant pas une même langue que lui, l'application *humo* mettra à sa disposition un « traducteur » automatique qui d'un autre point de vue sera plus ou moins susceptible de dispenser les huissiers de justice de s'assurer les services des traducteurs proprement dits.

**Concepteur du Projet :** **Philibert Mboum**
**https://change.org/JusticeSimplePartoutetPourTous**
**https://archive.org/details/legal-mail_202212**